

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

● (1600)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vérifierai les «bleus» la semaine prochaine.

[Français]

M. Rossi: On induit la Chambre en erreur, peut-être pas délibérément, monsieur le Président, peut-être, je doute, je ne pense pas, venant de la part du député.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Valcourt) aura la parole lorsque le débat sur cette mesure législative reprendra.

[Français]

Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article n° 193?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic) propose: Que le projet de loi C-235, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-235 vise à supprimer le monopole que détient actuellement l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sur les ventes de poisson d'eau douce dans une bonne partie de l'ouest et du nord du Canada. Je tiens à souligner que ce qui est visé, ce n'est pas la suppression de l'OCPED. J'ai déjà traité de ce sujet à diverses reprises et des gens ont critiqué cette initiative parce qu'ils pensaient qu'elle allait abolir l'OCPED, que les usines allaient fermer et qu'il n'y aurait rien pour les remplacer dans certaines régions. Tel n'est pas le but du projet de loi. L'OCPED continuera d'exister aussi longtemps qu'il pourra soutenir la concurrence du marché.

Outre quelques petites modifications, nous voulons abroger la Partie III de la Loi, qui accorde à l'OCPED un monopole absolu sur la vente de la plupart des espèces de poisson d'eau douce. Cette partie prévoit également des pénalités. Les

citoyens canadiens qui commettent le crime affreux de vendre du poisson à quelqu'un d'autre que cette société de la Couronne peuvent être condamnés à l'amende ou à la prison. Rendons-nous compte: des citoyens canadiens envoyés à la prison pour avoir vendu du poisson à quelqu'un d'autre qu'à un organisme fédéral?

Je traite de cette question depuis 10 ans à diverses tribunes. J'en ai parlé à plusieurs reprises à la Chambre des communes, et antérieurement à l'Assemblée législative de ma province. J'ai cherché à être éloquent, convaincant, insinuant et menaçant, raisonnable et logique. J'ai eu recours à tous les trucs de rhétorique que je connaisse. Il me semble qu'après 15 ans nous commençons à faire un peu de progrès. Aujourd'hui je resterai froid, calme et maître de moi, parce que je soupçonne qu'il y a un certain accord entre les partis. Je me montrerai même gentil envers mes amis socialistes. Je soupçonne qu'ils pourront peut-être m'aider, pour cette fois. Je tiens à conserver les bonnes grâces des autres partis, au moins jusqu'à 5 heures.

Les autres partis ne seront peut-être pas d'accord sur ce que je considère être la solution à un problème très difficile qui se pose au secteur du poisson d'eau douce. Ils devraient se rendre compte que l'OCPED ne fait pas merveille, et que les pêcheurs sont mal rémunérés pour la quantité d'efforts qu'ils consacrent à leur métier.

A mon avis à moi et à celui de beaucoup de députés, et surtout de ceux qui pratiquent cette pêche, la commercialisation n'est ni efficace ni effective. Cela n'est pas particulier au secteur du poisson d'eau douce. C'est également le cas du poisson d'eau salée de la côte est et de la côte ouest.

J'aimerais féliciter le sénateur Jack Marshall, de l'autre endroit, et son comité. Ce comité effectue en ce moment une étude globale de la commercialisation du poisson dans l'ensemble du Canada. J'espère qu'il va pouvoir présenter au Sénat et à la population canadienne en général des recommandations valables sur les façons d'améliorer la pêche au Canada. Le comité se penche sur l'OCPED et sur ses méthodes. Cela ne va être évidemment qu'une part très mince de ses travaux d'ensemble. Le comité s'occupe de questions qui ont une priorité nationale et de l'importance pour les côtes est et ouest.

A mon avis, L'OCPED est une expérience sociale qui a échoué. Dans les Territoires du Nord-Ouest—et je pense que la situation est très semblable dans les provinces des Prairies—avant que l'OCPED n'intervienne avec son monopole, la pêche était très active et rentable. Les pêcheurs n'étaient pas riches, mais au moins ils travaillaient et ils pouvaient vivre convenablement. Après plusieurs années de monopole d'État, ce secteur ne subsiste que grâce aux subventions et aux aides fédérales, dont il dépend. Les gouvernements des provinces et des territoires sont obligés de subventionner une société d'État fédérale. Il est bien évident que cela n'est pas du tout normal. Si les subventions des provinces et des territoires étaient supprimées, ce serait une faillite lamentable pour ce secteur. Le nombre de pêcheurs, des prises et des marchés s'amenuiserait.